



VILLE DE  
SANCOINS

Décision du Maire  
N°182/2023

(article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Objet : Attribution du marché public d'assurance « Dommages aux biens » à la société AXA France – Agence Fabrice Gonet, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025**

Le Maire de la Commune de SANCOINS,

Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 mars 2023 donnant délégations à Monsieur le Maire pour prendre certaines des décisions ;

Considérant le courrier recommandé, en date du 12 mai 2023, de la compagnie d'assurance VHV///Assurance informant de la résiliation, au 31 décembre 2023, du contrat d'assurance « Dommages aux biens » conclu avec le cabinet PILLIOT ;

Considérant que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2024 ;

Considérant la procédure de mise en concurrence effectuée ;

Considérant les offres reçues : AXA France et ALLIANZ ;

Considérant que l'offre de l'entreprise est jugée irrecevable dès lors qu'elle exclue le Parc des Grivelles des biens communaux assurés ;

Considérant l'analyse des offres réalisée ;

## DÉCIDE

**Article 1** : d'attribuer le marché d'assurance « Dommages aux biens » à la société AXA France – agence Fabrice GONNET, sise 25 rue Fernand DURUISSEAU – 18600 SANCOINS, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025 inclus.

**Article 2** : de dire que la cotisation 2024 est fixée à 27 201,54 € HT, soit 29 532,36 € TTC. Une indexation sera appliquée annuellement.

**Article 3** : de prévoir les crédits nécessaires au budget 2024 et 2025 – section de fonctionnement – compte 6161.

**Article 4** : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de SANCOINS.

**Article 5** : Madame la Directrice Générale des Services de la Commune de Sancoins et le Service de Gestion Comptable du Trésor Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Sancoins, le 19 décembre 2023

Monsieur le Maire,  
Pierre GUIBLIN



Date de publication : 20/12/2023

Mode de publication : mise en ligne